

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2009

Membres présents : Didier AGOT, Philippe BARRIERE, Christian BETHOULE, Bernard BONNET, David CANNETON, Daniel FAUCHER, Fabrice GERVILLE-REACHE, Liliane JAMIN, Pierre JUGE, Valérie LACORRE, Corinne MAZEAU, Pierre PASSERIEUX, Anthony ROUFFET, Brigitte SAUVESTRE-BILLAUDELE, Aurélie THEVENY, Patrick VOISIN.

Membres excusés : Claude BEAUPUY (pouvoir à Pierre JUGE), Philippe CHASSAIN et Marcel DELIAT

Secrétaire de séance : Bernard BONNET

TRAVAUX :

Construction de la médiathèque : approbation de l'avant-projet sommaire (APS)

Suite à la finalisation par l'architecte Nicolas BALMY, du cabinet Spirale, du projet d'Avant Projet Sommaire (APS) présenté à l'ensemble du conseil municipal le 15 juin 2009, le conseil a approuvé le dossier de l'APS qui servira de base au dépôt du permis de construire.

Sur la base de l'APS, le montant estimé des travaux s'élève à 958 887 € HT.

Programme de voirie complémentaire : autorisation de lancer une consultation groupée

Compte tenu du bon résultat de l'appel d'offres lancé dans le cadre d'un groupement de commandes avec trois autres communes pour le programme de voirie 2009, et suite à la proposition de la commission travaux, le conseil municipal décide de lancer une nouvelle consultation qui porterait sur les travaux suivants recensés et estimés par la DDE :

- Les Vanneaux (accès à la propriété de M. LATOUR): création de fossés, reprofilage et enduit bicouche : 1 398,50€ HT,
- Parkings des bâtiments de la cité de La Vannelle : réfection totale : 12 187,50€ HT,
- Les Rochilles (ancien chemin d'exploitation intégré à la voirie) : 3 470, 50€HT
- Entrée du village de Combrouze : création de fossés : 2 230€ HT

Par ailleurs, l'aménagement d'une aire pour campings cars au camping municipal estimé à 21 840€ HT fera l'objet d'une consultation particulière et une demande de subvention spécifique va être déposée auprès du conseil général.

FINANCES :

Budget principal : autorisation de contracter un emprunt de 120 000€ affecté au programme de voirie 2009

Après consultation de quatre organismes bancaires, le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 120 000€ (122 420 € prévus au budget communal 2009) auprès du crédit agricole, selon les caractéristiques suivantes :

- durée : 10 ans
- taux fixe : 3,90%
- échéances semestrielles

Cet emprunt sera affecté au programme de voirie.

Lotissement Cornédie : fixation du prix de vente du m²

La réception des travaux du lotissement a été prononcée le 17 juin.

Compte tenu du montant des travaux, du prix d'achat du terrain à l'époque, de la charge des intérêts de l'emprunt contracté ainsi que des travaux de réalisation des trottoirs qui interviendront ultérieurement, le conseil municipal décide de fixer à **29 € TTC le prix de vente du m²**.

A noter que le choix effectué par la commune d'assujettir l'opération à la TVA, permettra aux futurs acquéreurs de bénéficier de frais notariaux réduits de 5%.

Tarifs d'achat de concessions de cimetière

Les prix de vente au m² des concessions au cimetière de la Boule de Neige ont été fixés par délibération prise par le conseil municipal au cours de sa séance du 3 septembre 1995.

Lors du passage à l'euro, ces tarifs avaient fait l'objet d'une simple conversion, soit 144,83 € (concession perpétuelle), 114,34 € (50 ans) et 99,09 € (30 ans).

Le conseil municipal décide d'arrondir, et d'augmenter très légèrement ces tarifs, ainsi qu'il suit :

- 150 € le m² pour une concession perpétuelle,
- 120 € le m² pour une concession cinquantenaire,
- 100 € le m² pour une concession trentenaire.

Buvette du camping : fixation des horaires d'ouverture et des tarifs

Le conseil municipal a décidé d'ouvrir, comme chaque année, une buvette de 1^{ère} catégorie sur le site du plan d'eau de la Lande, du mardi au dimanche inclus de 15 à 18H, étant précisé que son ouverture sera fonction de la météo et du public présent sur le site.

Les tarifs des produits vendus (glaces, boissons fraîches, friandises, essentiellement) ont également été approuvés.

Attribution d'un fonds de caisse pour les régies permanentes et temporaires

A la demande de la Perception, le conseil décide de fixer à 30€ le montant du fonds de caisse des régies temporaires (camping) et permanentes (cantine, pêche).

Marché d'audit en assurances :

Dans la perspective de réaliser un audit des différents contrats d'assurance de la commune et de lancer une consultation, six cabinets spécialisés ont été consultés. Cinq ont transmis une offre dans les délais (12 juin 2009).

Après analyse des offres, le conseil municipal décide de retenir le cabinet JULIEN (31270 CUGNAUX) dont l'offre s'élève à 3 500 € HT (option comprise).

PERSONNEL

Recrutement du personnel saisonnier pour la période estivale :

Le conseil municipal a autorisé le maire à recruter dans les limites suivantes, le personnel nécessaire pour la période estivale, essentiellement du personnel affecté au site du plan d'eau de la Lande :

- **un surveillant de baignade** du 11 juillet au 31 août, à temps plein, cadre d'emploi des éducateurs des activités physiques et sportives, rémunération sur la base de l'indice brut 315 indice majoré 303 du grade des éducateurs de 2^{ème} classe.

- **deux adjoints d'animation** du 1^{er} juillet au 31 août, à raison respectivement de 30 heures hebdomadaires pour le poste d'animatrice (animations pour les enfants du lundi au vendredi de 14 à 17 H, accueil, participation aux animations diverses du site comme les pots d'accueil, le repas hebdomadaire,), et de 24 heures hebdomadaires pour le poste d'adjoint d'animation, rémunération sur la base de l'indice brut 297 indice majoré 290

- **un adjoint technique** de 2^{ème} classe du 1^{er} juillet au 31 août, à raison de 15 heures hebdomadaires, rémunération sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 290, pour le ménage le soir et l'après midi des sanitaires du camping. En août, compte tenu du ménage à effectuer dans les sanitaires près du chapiteau pendant le festival, un avenant au contrat de travail pourra majorer le temps de travail de cet agent.

- **enfin, dans la limite de trois mois d'adjoints techniques** à temps complet, pour le service technique, pendant les mois de juillet ou août.

DIVERS

Convention triennale de jumelage entre le ministère de la culture (DRAC du Limousin), le Ministère de l'Education Nationale (Rectorat de l'académie de Limoges), le conseil général de la Haute-Vienne, la commune de NEXON, le collège Arsène Bonneaud de NEXON et le Sirque-Pôle cirque de NEXON

Dans le cadre du projet de mise en place d'une classe artistique, option cirque, à la rentrée de septembre 2009 à destination d'une classe de 6^{ème} du collège, le conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention triennale de jumelage à intervenir entre les différents partenaires concernés.

Pour la commune, elle implique la mise à disposition du chapiteau, de la salle Méliès, ainsi que du gymnase dans le cadre des horaires d'éducation physique de la classe concernée.

Demande de subvention présentée par Mme Bélinda BAYLET, enseignante à l'école élémentaire en vue de la mise en place d'une classe à projet artistique et culturel

Le conseil municipal décide d'allouer la subvention de 120€ sollicitée par Mme BAYLET, enseignante de la classe de CE1-CE2 à l'école élémentaire, pour la participation des élèves de sa classe, à la rentrée prochaine, à un projet artistique et culturel (PAC) à dominante cirque.

Déchets ménagers : réduction du secteur de la « double collecte » : Sondage dans le bulletin municipal

Sur la proposition du bureau municipal, le conseil décide de procéder à un sondage auprès des habitants en secteur de double collecte, au travers d'un coupon-réponse inséré dans le prochain bulletin municipal.

En effet, des administrés bénéficiant de deux collectes hebdomadaires n'en souhaiteraient qu'une seule compte tenu du tri qu'ils pratiquent et de l'espace dont ils disposent pour stocker dans

des conditions d'hygiène satisfaisantes, les ordures ménagères d'une semaine.

Le SICTOM va lancer à l'automne, la consultation pour le prochain marché de collecte ; aussi, il paraît opportun de profiter du nouveau marché pour modifier le secteur de double collecte de NEXON, à l'instar de ce qui avait été fait à SAINT-YRIEIX lors du précédent marché.

Informations diverses :

SOFRANCE : le maire porte à la connaissance du conseil le contenu de l'arrêté préfectoral en date du 25 mai 2009 par lequel Mme le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, autorise la société SOFRANCE à poursuivre l'exploitation de l'usine de fabrication de filtres industriels de NEXON, en atténuant certaines prescriptions techniques auxquelles l'entreprise était antérieurement soumise dans la mesure où les activités exercées n'en justifient plus le maintien.

Marché de voirie 2009 : le maire informe le conseil de la signature avec l'entreprise APPIA Limousin d'un marché de travaux de voirie pour 80 565,95 € HT (tranche ferme) et 25 101,75 € HT (tranche optionnelle), qui concernera, notamment :

- la place de la république (Agora et commerces), les rues Jean-Jacques Rousseau et Bernard Palissy dans le quartier des Garennes, la rue René Cassin (chaussée et trottoirs), les trottoirs rue Jean Giraudoux, la VC 148 de Lauzet aux Moulins, la VC 64 Les Moulins/limite de Saint-Hilaire les Places, la VC 140 limite Saint-Maurice /Leyraud, la VC 3 déviation/limite Saint-Maurice, le bas de la rue des écoles vers la place de la République, la VC 201 de Valeix à Bosmarèche.

A Nexon, le 29 juin 2009

Le Maire,

Liliane JAMIN